

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 25 JUIN 2026**

Note de synthèse

À l'article L1523-13 § 1^{er} – alinéa 3, le Code de la Démocratie Locale prévoit que :
« Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. Ceux-ci peuvent être envoyés par voie électronique. À la demande d'un cinquième des associés, un point peut être ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée générale. », voici ci-dessous la note de synthèse.

Assemblée Générale Extraordinaire

Modification statutaire de l'article 21, détaillée dans l'annexe 4

Assemblée Générale Ordinaire

1.a) **Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025**

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 comprennent :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

et sont détaillés dans l'annexe 1.

1.b) **Présentation du résultat 2025**

La présentation sera faite en séance.

2. **Lecture du rapport du Commissaire Réviseur**

Le rapport du Commissaire Réviseur (attestation sans réserve) est détaillé dans l'annexe 1.

3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge au Commissaire Réviseur
5. Formation des Administrateurs en 2025

Le détail des formations se trouve en annexe 2.

6. Démissions - Nominations d'Administrateurs

Monsieur Martin PETERS remplace Madame Linda ZWARTBOL comme Administrateur représentant une Commune au sein du Conseil d'Administration de SPI.

Monsieur Grégory CROTTEUX remplace Monsieur Hervé RIGOT comme Administrateur représentant une Commune au sein du Conseil d'Administration de SPI.

7. Fusion SPI/ECETIA (état d'avancement – projet d'entreprise)